

Sirand

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS
DIRECTION
DE
l'Enseignement Primaire
3^e Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 6 juillet 1889.

*Minute
expédiée le 10 juillet 1889*



Objet :

Saône-et-Loire.

St. Martin-en-Beasse.

*J'ai soumis à M^r le Ministre de l'Instruction
publique*
Monsieur le Préfet, *à Chalon*
Le projet présenté par la commune
de St. Martin *en Beasse* pour objet la construction
d'une école de garçons, à 3 classes, à
laquelle on adjoint une Mairie et une
Justice de paix.
*Par dépêche du 6 juillet et M^r le Ministre
présent les observations suivantes :*

"Les services administratifs, les
services scolaires et les logements ne sont
pas convenablement séparés : il faut
traverser la cour des élèves pour aller à
la Mairie et à la Justice de paix, et la
Mairie, placée au 1^{er} étage, a la même
entrée, les mêmes passages que les
logements.

"Le logement du directeur est
trop vaste ; 80^m seraient suffisants.

"Au point de vue de la
construction, il faut regretter le système
général des maçonneries en moellons
apparents : la pierre de taille substituée
à la brique qui est d'usage ordinaire dans
la contrée et les solives des planchers
posées sur leurs arêtes, causes de

Le dossier.

*Il ne convient
que s. précis
il est à peine
suffisant*

OSP

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

dépenses à éviter dans un édifice aussi modeste.

« Il est difficile de s'expliquer les retraites et saillies données aux bâtiments, l'épaisseur de 0.60 donnée à certains murs et le soin que semble avoir eu l'auteur du projet de ne pas placer, dans le même axe, les ouvertures percées dans les murs opposés.

Enfin, il convient de signaler à ~~l'administration~~ divers articles du devis qui, portant l'indication « mémoire » ne sont pas compris dans les évaluations. Ils s'exécuteront certainement et donneront lieu, par suite, à un notable excédent de dépense. »

Il y aurait donc lieu, en acceptant les trois classes réclamées par la commune, de réclamer à la Municipalité un nouveau projet, dans lequel, par exemple, la Justice de Paix, la Mairie et les logements occuperaient un bâtiment à part, parallèle au chemin n° 38. L'école, avec ses trois classes et son abri couvert, couverts très simplement, seraient reportés en arrière.

« Cette combinaison serait certainement moins coûteuse que celle proposée, surtout si l'on avait soin d'avoir recours, pour la construction, à l'emploi des seuls matériaux de la localité et à l'emploi des combinaisons les plus simples et les

plus économiques. »

Veuillez présenter ces observations
à la municipalité, en lui renvoyant le
projet ci-joint.

Recevez, Monsieur le Préfet,
l'assurance de ma considération très-distinguée.
Pour le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,
Le Directeur de l'Enseignement Primaire,

1/17